

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suissees de personnes handicapées

RAPPORT ANNUEL 2018



SOMMAIRE

Inclusion Handicap	1
Éditorial de la présidente: travail assidu et développements positifs.....	2
Rapport du directeur: garder le cap	3
Politique	4
Conseils juridiques	6
Transports publics	8
Origine et utilisation des fonds.....	11
Membres d'Inclusion Handicap.....	12
Comité	13
Groupes de travail.....	14
Collaboratrices/collaborateurs	16

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap est la porte-parole des 1,8 million de personnes handicapées vivant en Suisse. L'association faîtière politique des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droit et de leur dignité. Inclusion Handicap est...

...représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle représente les intérêts des personnes handicapées face à la politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes handicapées et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faîtière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

...experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes handicapées. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de TP et bien d'autres.

...faîtière

Inclusion Handicap réunit sous son toit 25 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique particulière.

Notre vision: l'inclusion

Dans une société inclusive, toutes les personnes handicapées participent à la vie sociale de manière égalitaire. Elles mènent une vie autonome sans subir d'entraves de la part de la société. L'accent est mis sur le potentiel et les qualités de chaque personne.

ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE: TRAVAIL ASSIDU ET DÉVELOPPEMENTS POSITIFS

Pascale Bruderer, présidente

L'année 2018 fut marquée par le recours contre les trains duplex que nous avons déposé en janvier – un défi de taille pour notre jeune association faîtière. Pour les personnes en situation de handicap, la portée de ce cas est considérable: les nouveaux trains duplex des CFF doivent circuler sur le réseau de chemins de fer suisse jusqu'en 2060 – or, de nombreuses personnes handicapées ne pourront pas les utiliser de manière autonome. Et ce malgré la LHand qui prévoit l'obligation de rendre les TP accessibles aux usagères et usagers handicapés d'ici 2023.

Le formidable soutien que nos membres nous ont accordé dans ce contexte fut réjouissant: la procédure nous a encore davantage soudés et le soutien financier promis témoigne de la confiance suscitée par notre structure commune.

Ce constat est également ressorti de façon perceptible et manifeste des discussions menées par l'Assemblée des délégués 2018 et des décisions prises. Une augmentation sensible des cotisations des membres a permis de contribuer significativement à la consolidation financière d'Inclusion Handicap. Que les organisations membres en soient vivement remerciées.

Les affaires sociopolitiques qui nous ont occupés durant l'année passée sont elles aussi d'une grande portée. À titre d'exemple, un rapport innovant sur la politique du handicap visant à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap est à présent disponible, rapport dont la mise en oeuvre fait partie de notre combat en première ligne de front. Quant à

la réforme des PC, de nombreuses propositions de réductions ont pu être écartées moyennant des efforts soutenus, et malgré des conditions politiques très difficiles. Mais ce n'est pas tout – grâce à Inclusion Handicap, le forfait pour les logements accessibles en fauteuil roulant sera désormais augmenté, et les montants maximaux pris en compte au titre du loyer, qui revêtent une très grande importance, sont enfin revus à la hausse. Du travail à profusion nous attend dans le cadre de la défense des intérêts concernant le projet de développement continu de l'AI. Comme l'a montré la votation de novembre dernier sur les espions des assurances, le contexte dans lequel nous nous trouvons est loin d'être facile.

L'année dernière, nous avons dû prendre congé de deux compagnons de longue date au Comité. Avec le départ de Lorenzo Giacolini et de Patty Shores, nous perdons deux combattant·e·s en faveur des droits des personnes handicapées. Nous leur adressons nos cordiaux remerciements. Nous avons le plaisir d'accueillir, en les personnes de Tatjana Binggeli et de Marzio Proietti, deux nouveaux membres compétents du Comité.

Pour Inclusion Handicap, l'horizon 2019 s'annonce une nouvelle fois comme une année riche en travail et en défis. C'est pourquoi il est important d'avoir pu renforcer avec succès, durant l'année précédente, les fondements de notre association faîtière. Je voudrais remercier chaleureusement mes collègues du Comité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de leur immense engagement tout au long de cette année 2018 qui fut extraordinairement intense!

RAPPORT DU DIRECTEUR: GARDER LE CAP

L'année dernière, le navire Inclusion Handicap a traversé quelques tempêtes. Bon nombre de manoeuvres délicates furent nécessaires pour lui faire garder le cap. Constat réjouissant: notre embarcation s'est en même temps avérée solide.

Julien Neruda, directeur

Une sévère tempête qu'Inclusion Handicap a dû surmonter en 2018 fut d'ordre financier. La hausse substantielle de la cotisation des membres, à laquelle les organisations membres ont heureusement consenti lors de l'AD 2018, était indispensable pour maintenir le navire à flot. Il en résulte la nécessité de redéterminer le cap. Car malgré les recettes supplémentaires, l'actuelle étendue des prestations et de l'offre d'Inclusion Handicap n'est pas encore assurée.

Cela signifie pour la direction que les activités doivent être plus strictement priorisées et plus minutieusement planifiées. Un pilotage renforcé de notre faïtière est nécessaire. Où posons-nous les priorités thématiques? Quels dossiers politiques voulons-nous prioriser? Quelles sont les procédures judiciaires que nous pouvons et voulons mener?

Une tâche de titan à divers niveaux

Cette dernière question nous a particulièrement préoccupés en 2018 concernant la procédure contre les trains duplex. Outre le fait que ce dossier représentait – particulièrement pour une association de notre ampleur – un exploit sur le plan juridique et financier, il nous a mis – également au niveau de la communication - face à d'importantes tâches du fait de l'immense intérêt suscité auprès du public. Pour pouvoir relever de tels défis avec succès, la direction doit piloter l'action à mener et se renforcer dans son ensemble. Une des mesures prises en 2018 réside dans la nomination de Pia Cadosch, responsable administration, comme membre de la direction.

Notre offre de conseils juridiques a suscité de très nombreuses demandes également l'année passée – aussi bien en matière d'assurances sociales que d'égalité. Dans ce domaine, Inclusion Handicap apporte une contribution importante au soutien concret des personnes handicapées. S'ajoute à cela l'opportunité qui nous est offerte d'appliquer au travail politique le savoir-faire et l'expérience ainsi récoltés. Une autre expertise essentielle émane des groupes de travail et profite elle aussi au travail politique; les importantes bases et positions concernant les réformes des PC et de l'AI n'en sont qu'un exemple parmi d'autres.

Le fait que notre travail porte ses fruits se mesure aussi au fort regain d'intérêt que nous témoignent les médias: en 2018, les demandes de journalistes ont une nouvelle fois nettement augmenté; un signe manifeste qu'Inclusion Handicap s'est établie comme référence.

L'année 2018 fut en outre marquée par les adieux d'Inclusion Handicap à son «éminence grise»: Georges Pestalozzi, une sommité en matière d'assurances sociales, a pris sa retraite après 36 années d'engagement sans relâche pour les personnes en situation de handicap. D'autre part, je voudrais féliciter cordialement Claudia Bretscher, responsable du bureau de conseils juridiques à Zurich, qui a fêté ses 20 ans d'activité au sein d'Inclusion Handicap.

L'année 2018, qui fut riche en événements, a démontré la capacité du navire Inclusion Handicap à résister à bien des tempêtes. Cela me rend optimiste pour l'année à venir où il s'agira de maintenir le cap vers des eaux plus calmes.

POLITIQUE

En 2018, Inclusion Handicap a remporté quelques succès dans la représentation des intérêts au niveau politique. L'accent était porté sur le rapport du Conseil fédéral relatif à la politique du handicap, sur le dur combat dans le domaine de la réforme des prestations complémentaires (PC) ainsi que sur le projet en cours relatif au développement continu de l'AI. D'autre part, la faïtière a déterminé des recommandations de vote concernant trois projets.

Le point culminant de l'année politique 2018 fut le rapport du Conseil fédéral concernant la politique du handicap, publié en mai. Inclusion Handicap a participé activement à ce processus en y représentant la voix des personnes en situation de handicap. La politique du handicap a pour but de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en Suisse.

Le rapport reconnaît pour la première fois la nécessité de mesures concrètes pour permettre la participation autonome des personnes handicapées à la vie en société. Autre fait inédit: le constat selon lequel une stratégie concrète, qui fait défaut actuellement, est indispensable pour établir une égalité cohérente.

Inclusion Handicap considère ce rapport comme une première étape de base et un pas majeur dans la bonne direction. La mise en œuvre concrète reste cependant le facteur décisif. C'est à ce niveau que se situe l'engagement résolu d'Inclusion Handicap. La faïtière politique des organisations de personnes handicapées avait déjà participé à la préparation du rapport; elle poursuivra son action durant la phase de réalisation en défendant la voix des personnes en situation de handicap au sein des divers organes.

Réforme des PC: la lutte contre les mesures d'économie effrénées

Dans le domaine de la représentation des intérêts au Parlement, la réforme des PC fut au centre des préoccupations d'Inclusion Handicap en 2018. De nombreuses personnes en situation de handicap sont concernées par cette

réforme: près de la moitié des bénéficiaires de prestations AI dépendent en effet des PC. Durant le processus d'élimination des divergences, la réforme a fait plusieurs allers-retours entre les deux Chambres et ne sera achevée qu'en 2019.

Inclusion Handicap œuvre en particulier pour le maintien du niveau des prestations complémentaires. Or, ce but était gravement compromis vu la volonté affichée, notamment par le Conseil national, de réaliser des économies drastiques. Bon nombre de réductions ont pu être évitées ou atténuées – également grâce aux interventions d'Inclusion Handicap. On peut notamment se réjouir que les Chambres aient pu se mettre d'accord sur une hausse substantielle des loyers maximaux: les contributions aux frais de logement n'ont pas été augmentées depuis 2001, alors que les coûts ont explosé depuis lors. Cette situation recèle un fort risque de pauvreté pour les bénéficiaires de PC.

Développement continu de l'AI est lancé

Une AI solide et efficace qui accorde des prestations équitables figure parmi les principales revendications d'Inclusion Handicap; le projet de développement continu de l'AI qui est en cours se trouve au cœur de notre travail de défense des intérêts. En 2018 ont débuté les débats au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) chargée de l'examen préparatoire. Inclusion Handicap, représentant la voix des assurés, a suivi le processus de près et participé à l'audition; la faïtière s'est en outre entretenue avec des membres de la commis-

sion et leur a fourni des informations spécialisées, tout en formulant des requêtes ou en intervenant dans le débat public.

Principaux objectifs concernant la réforme de l'AI

- Soutenir l'**orientation de la réforme** et le **renforcement de l'intégration professionnelle** sur le marché du travail. Les personnes handicapées peuvent et veulent travailler.
- **D'autres mesures d'économie sont taboues.** L'assainissement de l'AI endettée a démarré et est en bonne voie.

Les débats au sein de la CSSS-N ont mis en évidence qu'un travail de persuasion soutenu sera nécessaire au cours des débats à venir.

Débats précédant trois votations

Inclusion Handicap a émis trois recommandations de vote et accompli du travail de relations publiques:

- **Non à l'initiative sur l'autodétermination:** l'initiative mettait en péril des acquis majeurs relevant du droit international qui protègent les personnes handicapées contre les discriminations. La faitière Inclusion Handicap était représentée au sein du comité de l'«Alliance de la société civile» où elle a participé au succès de la campagne contre l'initiative.
- **Non à la suppression des redevances Bil-lag:** suite au rejet de l'initiative, les prestations

des médias destinées aux personnes sourdes (p. ex. journal télévisé en langue des signes) ou aveugles (films avec audiodescription) sont garanties.

- **Non aux espions des assurances:** la loi adoptée par le peuple votant met en péril les principes relevant de l'État de droit ainsi que les droits fondamentaux.

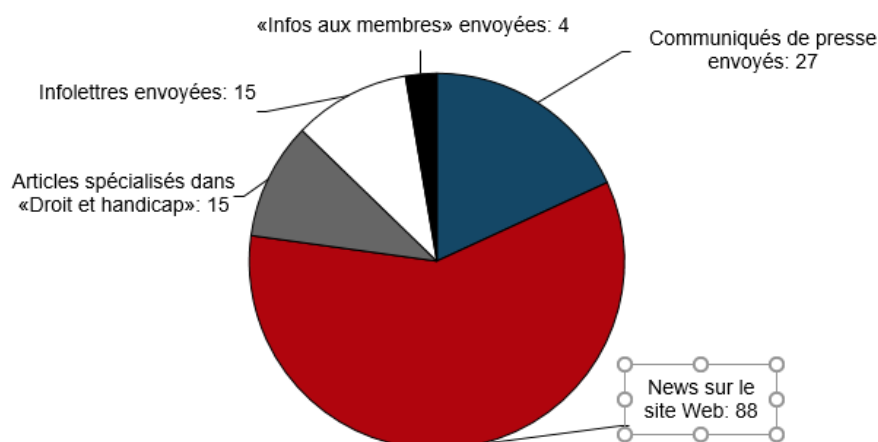
Autres engagements politiques

Durant l'année passée, l'engagement d'Inclusion Handicap a également porté sur d'autres dossiers politiques, comme p. ex.:

- **L'élection de Markus Schefer au Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU:** Inclusion Handicap a soutenu le professeur de droit de l'Université de Bâle dans sa campagne en vue de son élection. On peut espérer un effet de signal favorable à la mise en œuvre de la CDPH en Suisse.
- **Agenda 2030 de l'ONU:** les objectifs de durabilité promettent des améliorations pour les personnes en situation de handicap. Inclusion Handicap a participé à l'élaboration du rapport alternatif.
- **Réforme LPGA:** les modifications de la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales risquent de créer un déséquilibre en défaveur des assurés.

Inclusion Handicap a en outre remis un certain nombre de réponses à des consultations.

Chiffres indicateurs: instruments de communication



Description du graphique

Le diagramme circulaire illustre: 88 news mises en ligne sur le site Web, 27 communiqués de presse envoyés, 15 articles spécialisés publiés dans Droit et handicap, 15 infolettres envoyées et 4 éditions des «Infos aux membres» envoyées.

CONSEILS JURIDIQUES

Inclusion Handicap conseille les personnes handicapées, leurs proches et leurs assistant-e-s dans les domaines des assurances sociales et de l'égalité. La demande se maintient à un niveau élevé, également en 2018. Les compétences spécialisées des juristes ainsi que l'offre proposée sont vivement appréciées.

Les conseils juridiques dans le domaine de **l'égalité** des personnes en situation de handicap sont une thématique transversale relevant de nombreux secteurs juridiques. Les demandes portent le plus souvent sur des questions liées à la formation. Inclusion Handicap soutient p. ex. les enfants handicapés et leurs parents dans leur lutte pour obtenir une place dans l'école ordinaire. Il n'est pas rare que la bataille contre les autorités s'avère opiniâtre. D'autres demandes relevant du droit de l'égalité peuvent concerner des discriminations au travail, des immeubles et arrêts de bus inaccessibles

ou le manque de places de stationnement pour handicapés.

Durant l'année écoulée, le Département **Assurances sociales** a traité un total de 1453 mandats et répondu à 2173 demandes d'ordre juridique. La nette majorité des cas relèvent de l'AI; les juristes d'Inclusion Handicap clarifient en outre, pour le compte des personnes en situation de handicap, des questions liées p. ex. aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle ou aux assurances-accidents.

Réactions de deux clientes satisfaites

H.L.: *«Personne ne souhaite dépendre volontairement de quelqu'un d'autre pour pouvoir vivre une vie autonome, indépendante et digne. Avec Inclusion Handicap, on a une organisation à ses côtés qui fait en sorte que nos droits en tant que personne soient reconnus et respectés. Le processus entre la demande de prestations AI jusqu'à la décision applicable du tribunal est effectivement très long et fastidieux. Dans cette jungle de clarifications et de normes, on est bien conseillé si on doit pouvoir sur une aide juridique sérieuse.*

Inclusion Handicap m'a offert un soutien fiable, compétent, approprié et conforme aux délais dans toutes les questions juridiques qui se sont posées, en œuvrant de façon ciblée pour le respect de mes revendications et de mes droits. En ma représentante juridique d'Inclusion Handicap, j'ai découvert et apprécié une avocate très humaine, serviable, précise et brillante. Grâce à Inclusion Handicap, je me suis enfin vu accorder, après un long combat, la rente à laquelle j'ai droit. Sans votre aide, je n'y serais jamais arrivée. Parce que je n'ai tout simplement pas le savoir-faire en matière juridique et légale. Merci beaucoup!»

B.F.: *«La procédure de l'AI m'a laissée sans voix tant elle me semblait injuste ! Je me suis sentie perdue : comment me défendre face à la machinerie AI ? Par la suite, j'ai été adressée à Inclusion Handicap: quel soulagement ! Une fois mon cas accepté, on m'a écoutée, soutenue cadrée et défendue avec compétence et persévérance, et ce tout au long des péripéties légales du recours. L'AI a dû reculer car le tribunal a suivi les arguments de l'avocat sur toute la ligne. Bravo et merci ! ».*

Chiffres indicateurs

Inclusion Handicap prévoit deux catégories de consultations juridiques dans les deux domaines de droit:

- Dans le cadre des **consultations donnant lieu à l'ouverture d'un dossier**, un mandat est pris en charge et les personnes concernées sont représentées durant la procédure.
- Dans le cadre des **consultations brèves**, les réponses aux demandes d'ordre juridique sont données par téléphone ou mail.

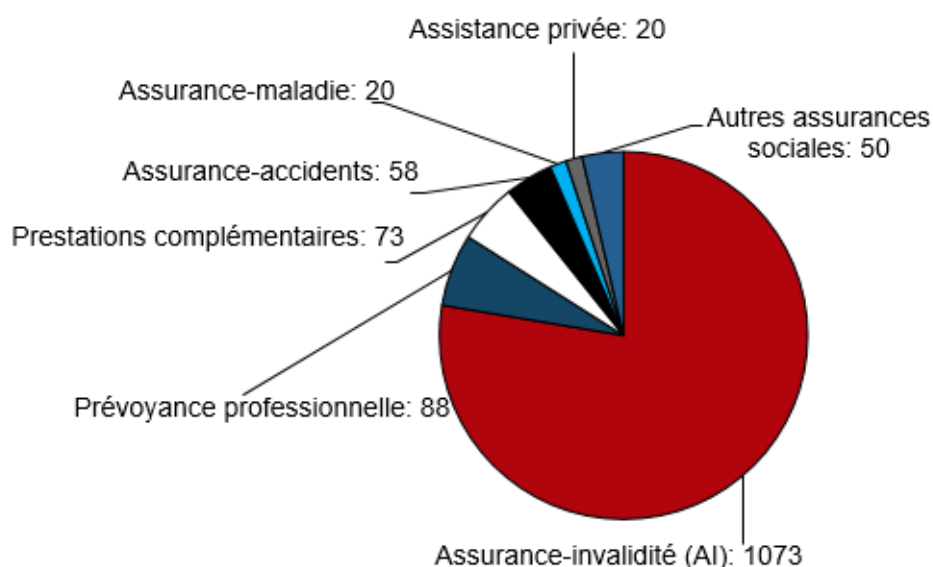
Consultations brèves :

246 Égalité

2158 Assurances sociales

Consultations avec ouverture d'un dossier

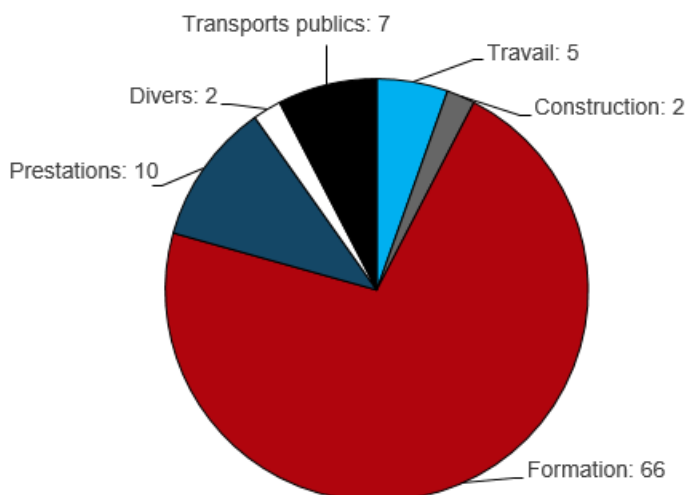
Assurances sociales 1382 dossiers au total, répartis selon le type d'assurance



Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (1073), suivis de la prévoyance professionnelle (88), des prestations complémentaires (73), de l'assurance-accidents (58), de l'assurance-maladie et de l'assistance privée (20 consultations chacune), ainsi que de l'ensemble des autres assurances sociales (50 au total)

Égalité 92 dossiers au total, répartis selon domaine

Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité: la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (66 cas), suivie des prestations (10 cas). Le domaine des TP a donné lieu à 7 cas, les questions concernant le domaine du travail a généré 5 dossiers, tandis que le domaine de la construction et la rubrique divers ont donné lieu à 2 dossiers chacun.



TRANSPORTS PUBLICS

Une des revendications centrales d'Inclusion Handicap réside dans l'accessibilité des transports publics. La mobilité autonome est une condition à la vie indépendante et à la participation sociale. Outre son travail sur le plan politique et juridique, Inclusion Handicap propose également des conseils techniques aux entreprises de transports et aux autorités. L'année 2018 fut entièrement placée sous le signe de la procédure contre l'autorisation d'exploitation temporaire des nouveaux trains duplex des CFF.

Font partie d'un réseau de TP sans obstacles p. ex. des zones d'embarquement et de débarquement à niveau dans tous les véhicules, des places réservées aux fauteuils roulants, un système d'information cohérent pour les personnes aveugles (p. ex. moyennant des lignes de guidage) ou des dispositifs d'affichage visuels et acoustiques des horaires permettant à toutes les personnes présentant un handicap sensoriel d'utiliser les TP de façon autonome.

La loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) exige que les TP soient utilisables de manière autonome par les personnes handicapées d'ici 2023. Vu qu'aussi bien les autorités que les entreprises de transports ont tardé à agir pendant longtemps – la LHand est en vigueur depuis

2003 –, le temps commence désormais à presser. Les conséquences se font également sentir chez Inclusion Handicap: les projets et demandes se multiplient depuis l'année dernière.

Droit de recours des associations – un instrument important

Inclusion Handicap a qualité pour recourir contre une inégalité. Dans ce cas, la mise en œuvre de la Hand est soumise à examen et une intervention par voie juridique peut être décidée si nécessaire. L'expérience montre la haute importance de cet instrument, vu que les autorités et entreprises de transports ne respectent souvent pas les directives.

Conseils techniques en TP

L'activité de conseils techniques possède de multiples facettes. Dans l'idéal, les entreprises de transports s'adressent suffisamment tôt à Inclusion Handicap pour bénéficier de **conseils en matière de projets**. Le but est de réaliser le projet en conformité avec la LHand et de permettre ainsi aux personnes handicapées d'utiliser les TP de manière autonome.

Les exigences de la loi doivent de toute manière être respectées: les véhicules nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT). C'est au plus tard à ce moment-là qu'Inclusion Handicap en examine la compatibilité avec la LHand.

Notamment dans le cas de projets portant sur l'infrastructure ne faisant pas l'objet d'appels d'offres publics – p. ex. travaux de transformation de gares et d'arrêts –, s'appliquent les **procédures d'approbation des plans simplifiées PAP**: l'OFT met les plans à la disposition d'Inclusion Handicap afin qu'ils puissent être examinés du point de vue des exigences en matière d'accessibilité des TP.

Petite sélection des activités 2018

- **Nouveaux trains:** Dans le cadre d'acquisitions de nouveau matériel roulant, Inclusion Handicap a collaboré avec la compagnie ferroviaire Südostbahnen (SOB) et celle assurant le trafic régional Berne-Soleure (RBS) afin d'en garantir l'usage autonome pour les personnes handicapées. Un projet d'acquisition de la BLS qui est en cours a également été accompagné de près.
- Le trafic des **autocars longue distance** est de plus en fréquent en Suisse. Inclusion Handicap collabore avec plusieurs prestataires afin de rendre les cars compatibles avec les exigences de la LHand.
- L'accessibilité des **bateaux** doit également être assurée: l'année dernière, Inclusion Handicap a accompagné deux projets de réfection ainsi que deux projets de nouvelles constructions.

Chiffres indicateurs conseils techniques en TP

	Homologations de type et de véhicules / procédures d'approbation des plans simplifiées (PAP)	
Bus	Homologations de véhicules	327
Infrastructure	PAP	43
Trafic ferroviaire	Homologations de type/autorisation d'exploitation	11
Bateaux	PAP	12
Téléphériques	PAP	2
Total		395

Procédure contre les trains duplex

En matière de TP, l'année 2018 fut entièrement placée sous le signe de la procédure lancée contre les trains duplex. Inclusion Handicap avait fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) contre l'autorisation d'exploitation temporaire des nouveaux trains duplex des CFF. Suite au jugement décevant rendu dans cette affaire, la faïtière a décidé de porter le recours devant le Tribunal fédéral.

L'inspection du train duplex, sur laquelle les organisations de personnes handicapées avaient longuement et vainement insisté, a permis de mettre en lumière de nombreux défauts qui empêchent les personnes handicapées d'utiliser ce train de façon autonome. Inclusion Handicap n'a eu d'autre choix que de porter le cas devant le TAF, en invoquant en tout 15 points contestés. En font partie, entre autres:

- La rampe d'entrée est trop raide, raison pour laquelle de nombreux passagers en fauteuil roulant ne peuvent sortir du train de façon autonome;
- la main courante des escaliers qui mènent du 1^{er} au 2^e niveau est trop courte, rendant ainsi le risque de chute trop important notamment pour les personnes aveugles;
- les reflets sur les écrans sont trop puissants, ce qui est inacceptable notamment pour les voyageurs sourds.

Pour Inclusion Handicap, la procédure représentait un travail immense sur le plan juridique, entre autres en raison du peu de cas de jurisprudence existant en Suisse dans ce domaine. L'échange d'écritures était d'autant plus intense. D'autre part, l'acquisition la plus importante de l'histoire des CFF a suscité un grand intérêt médiatique,

ce qui a représenté un considérable travail pour Inclusion Handicap également sur le plan de la communication.

Obligés de porter le jugement devant l'instance supérieure

Après des négociations, les CFF s'étaient engagés début novembre à éliminer quatre défauts. Peu de temps après, le TAF a rendu un arrêt extrêmement décevant. Les 11 griefs restants ont été presque entièrement rejetés. Et comme si cela ne suffisait pas, Inclusion Handicap s'est vu infliger des frais de dépens exorbitants de près de 250'000 francs au total.

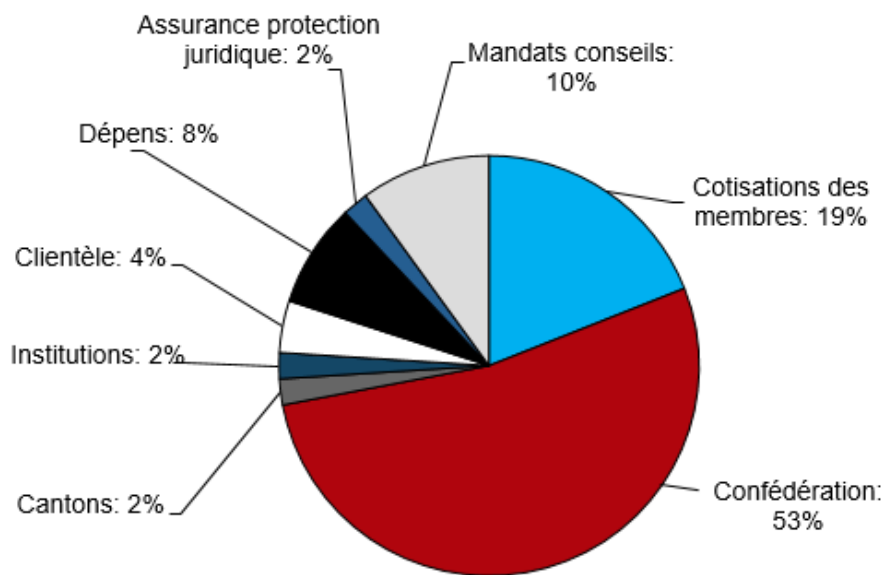
Ainsi la tâche herculéenne s'est encore davantage alourdie, vu qu'il a fallu assurer le financement de la procédure. Avec succès: Inclusion Handicap porte le recours devant le Tribunal fédéral.

Les enjeux de cette procédure sont en effet vastes: malgré les exigences de la LHand, de nouveaux trains que les personnes handicapées ne peuvent utiliser de manière autonome risquent de circuler pendant 40 ans. Cette situation est inacceptable car elle remet en question la vie autonome des personnes handicapées.

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

Origine des fonds 2018

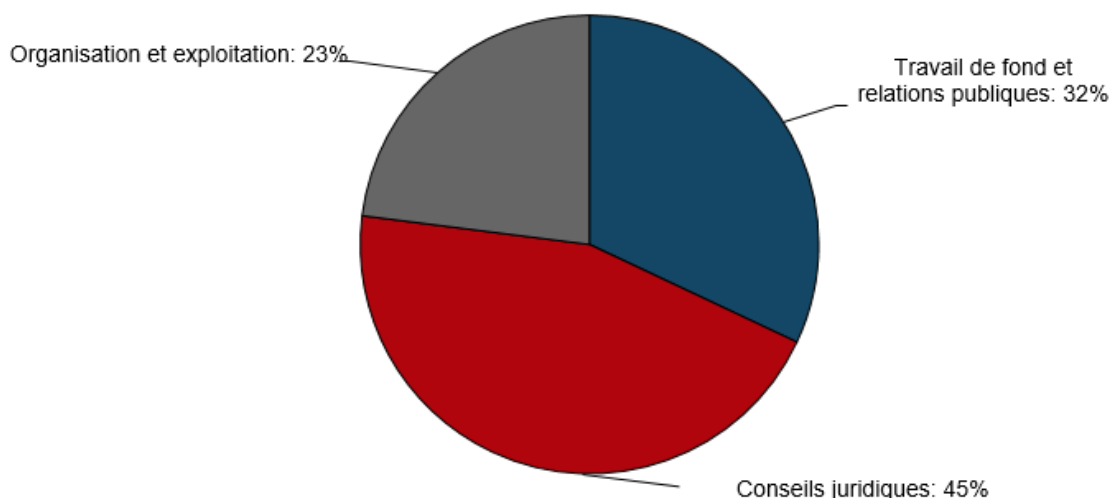
Total: 2,97 millions de CHF



Description du graphique: Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories: cotisations des membres (19%), Confédération (53%), cantons (2%), institutions (2%), clientèle (4%), dépens (8%), assurances de protection juridique (2%) et mandats/conseils (10%)

Utilisation des fonds 2018

Total: 3,03 millions de CHF



Description du graphique: Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur trois catégories: travail de fond et relations publiques (32%), conseils juridiques (45%), organisation et exploitation (23%).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2018

- Accès pour tous
- AGILE.CH
- ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch
- Asrimm
- Association Cerebral Suisse
- Association Dyslexie suisse romande aDsr | Verband Dyslexie Schweiz
- Association suisse des paraplégiques
- autismesuisse
- COLISA – Conférence nationale suisse des ligues de santé
- Fédération suisse des aveugles et malvoyants SBV-FSA
- Fédération suisse des sourds SGB-FSS
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- FRAGILE Suisse
- inclusione andicap ticino
- insieme Suisse
- Parkinson Suisse
- PluSport – Sport Handicap Suisse
- pro audito suisse
- Procap
- Pro Infirmis
- Pro Mente Sana
- Schweizerischer Blindenbund SBb
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Sonos – Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- Union centrale suisse pour les bien des aveugles UCBAVEUGLES

Remerciements...

Nous tenons à remercier toutes les donatrices et tous les donateurs qui nous apportent leur soutien.

Nos remerciements vont également aux organisations qui versent des contributions additionnelles en faveur des services de consultations juridiques dans les domaines de l'égalité et des assurances sociales:

ASPr-SVG | Polio.ch, Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Société Suisse du Diabète, Office fédéral du personnel, Société suisse pour la mucoviscidose, Fragile Suisse, insieme Suisse, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Société SEP, Parkinson Suisse, pro audito suisse, Pro Infirmis, Schweizerischer Blindenbund, Association suisse des malentendants sonos, Société suisse de la spondylarthrite ankylosante, Association Cerebral Suisse, Union centrale suisse pour le bien des aveugles, Fédération suisse des sourds, Alzheimer Suisse, Stiftung Rechtshilfe, Association suisse des paraplégiques, Association suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral.

Membres solidaires

- Insertion Suisse
- INSOS Suisse
- Integras
- Société suisse pour la santé des personnes avec troubles du développement intellectuel (SSDI)
- Swiss Association of Rehabilitation (SAR)
- Union patronale suisse
- Union syndicale suisse
- Special Olympics Switzerland
- Fondation Pro Juventute
- Suva
- Travail.Suisse
- Vahs – Union suisse pour la pédagogie curative et la thérapie anthroposopique

COMITÉ

Présidente

Pascale Bruderer Wyss, conseillère aux États

Vice-présidente

Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants

- Tatjana Binggeli, Fédération suisse des sourds (élue lors de l'AD du 15.6.2018)
- Martin Boltshauser, Procap
- Urs Dettling, Pro Infirmis
- Lorenzo Giacolini, inclusione handicap ticino (jusqu'au 15.6.2018)
- Peter Keller, PluSport
- Sébastien Kessler
- Marzio Proietti, inclusione handicap ticino (élu lors de l'AD du 15.6.2018)
- Christa Schönbächler, insieme Suisse
- Patricia Shores-Hermann, Fédération suisse des sourds (jusqu'au 15.6.2018)
- Roger Staub, Pro Mente Sana
- Urs Styger, Association suisse des paraplégiques

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail, des experts et expertes des organisations membres élaborent, en partenariat avec des collaboratrices et collaborateurs d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying. Vous trouvez ci-après la liste de tous les membres des GT (état au 31 décembre 2018):

Assistance

Présidence:

Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis)

Équipe Inclusion Handicap:

Ciro Papini, chef du Département Assurances sociales

Membres:

- Gisella Dufey, Pro Infirmis
- Roland Gosswiler, Schweizerischer Blindenbund
- Simone Leuenberger, AGILE.CH
- Doris Marti, Société SEP Suisse
- Rahel Reinert, insieme Suisse
- Anne-Catherine Reymond, Cap-Contact
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Irja Zuber, Procap

Formation et travail

Présidence: Christa Schönbächler, membre du comité d'Inclusion Handicap (insieme)

Équipe Inclusion Handicap:

- Ciro Papini, chef du Département Assurances sociales
- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique égalité

Membres:

- Jens Rogge, IPT
- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Andreas Daurù, Pro Mente Sana
- Catherine Rausch, SBV-FSA
- Eva Meroni, Pro Infirmis
- Daniel Schilliger, Procap
- Marianne Schweizer, autismesuisse
- Tania Shakarachi, aDsr
- Fritz Steiner, UCBAVEUGLES
- Anita Studer, INSOS
- Markus Wyss, Sonos

Assurances sociales

Présidence:

- Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap)
- Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis)

Équipe Inclusion Handicap:

- Petra Kern, cheffe du Département Assurances sociales
- Karim Hichri, responsable conseils juridiques Assurances sociales, Lausanne

Membres:

- Anita Biedermann, Pro Mente Sana
- Christina Fasser, SBV-FSA
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Schweiz. Blindenbund
- Maya Mollet, Société SEP Suisse
- Florence Nater, Coraasp
- Viktoria Würtz, FSS
- Ursula Schaffner, AGILE.CH
- Daniel Schilliger, Procap
- Urs Styger, ASP
- Dominique Wunderle, Asrimm

CDPH / Politique nationale du handicap

Présidence: Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap.

Équipe Inclusion Handicap:

- Julien Neruda, directeur
- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité

Membres:

- Islam Alijaj
- Cédric Blanc, Integras
- Christina Heer, selbstbestimmung.ch
- Urs Dettling, Pro Infirmis
- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino
- Annika De Maeyer, FSS
- Stephan Hüsler, AGILE.CH
- Verena Kuonen, FSA
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Basel
- Peter Saxenhofer, INSOS
- Samuel Steiner, insieme

